



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : [secretariat@paristt.com](mailto:secretariat@paristt.com) - Site Internet : [www.paristt.com](http://www.paristt.com)

## RÉUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

05 DÉCEMBRE 2015  
PROCÈS VERBAL

Présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Romuald Delavergne - François Daniel – Jacques Harbonn – François Cotard – Benoit Van Es

### 1. But de la « réunion »

Déterminer le résultat de la rencontre Jump 8 / Finances 3 en PR Poule C du Championnat de France Départemental, le 06-10-2015 pur le compte de la Journée 4.

### 2. Rappel des faits

Le club de CSM Finances a porté réclamation sur l'organisation de la rencontre à la JUMP, prétextant que les joueurs adverses ont fait en sorte de placer leurs joueurs de façon à pouvoir gagner la rencontre, sachant que celle-ci risquait fort de ne pas se terminer avant minuit, heure de fin des créneaux de la JUMP

### 3. La discussion

Après avoir entendu la version des deux clubs, la discussion a principalement porté sur les torts de chacun, est-ce que les joueurs ont pris sciemment du retard ? Rien ne permet de le dire, les deux clubs étant pas plus l'un que l'autre en faute (joueurs partant fumer, prenant du temps pour arbitrer, balles d'adaptation qui durent un peu trop, etc.), comme dans toute rencontre le vendredi soir.

#### 4. La décision de la Commission

La Commission Sportive Départementale décide d'appliquer le règlement fédéral (Article II.119) en cas d'interruption, le score n'étant pas acquis, les deux clubs n'étant pas plus l'un que l'autre en faute, et la moitié des parties au moins ayant été jouées, le résultat final est celui au moment de l'interruption, soit 27-24 pour la JUMP.

Par ailleurs, le fait de positionner ses joueurs à tel ou tel endroit est du ressort de chaque équipe, c'est un côté tactique autorisé qu'on ne peut mettre en avant pour porter réclamation.

Elle rappelle néanmoins que les clubs qui reçoivent doivent tout mettre en œuvre pour pouvoir terminer les rencontres dans les créneaux qui leur sont alloués. C'est-à-dire démarrer les rencontres à l'heure, respect des règles de temps (balles d'adaptation, temps morts, etc.) mais aussi le fait de devoir jouer sur 4 tables si c'est le seul moyen de terminer les rencontres à l'heure.

Procès Verbal établi le 05<sup>r</sup> décembre 2015 par  
François Daniel  
Président de la Commission Sportive Départementale du  
Comité de Paris de Tennis de Table

